

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

Étaient présents : MMES MOREAU – MEVOLHON – SIRUGUE.

MM. DESCOURVIERES – GUIDOT – GUIRAO – JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE.

Excusés :

M. REIS Nicolas

Mme SOUILLOT Pascale procuration à Mme SIRUGUE

Absente :

Mme BERTHAUD Sylviane

Secrétaire de séance: MOUTRILLE Michel

Ouverture de la séance à 20h30

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2016

Après la prise en compte de quelques observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 ADHÉSION PETR VAL DE SAONE VINGEANNE INSTRUCTION DROITS DES SOLS.**

Le Maire expose que du fait de l'adhésion de notre commune au PETR Val de Saône Vingeanne, il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire afin d'acquitter les frais d'adhésion du fait du suréquilibre budgétaire en fonctionnement, nous pouvons effectuer la modification suivante :

- abondement de l'article 6281 chapitre 11 pour un montant de 1500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative budgétaire.

- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**

Le Maire expose la nécessité d'émettre un titre de 51553 € concernant la DGF 2016 accordée à notre commune et un mandat de 7077 € correspondant à la contribution communale au redressement des finances publiques et donc d'abonder le compte 73916 de ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention,

- D'abonder le compte 73916 pour un montant de 7077 €

II – ÉGLISE

Le Maire informe les membres du conseil que l'INRAP, en charge du diagnostic archéologique réalisé en mai dernier, nous a adressé son rapport. La DRAC de son côté nous a envoyé, ainsi qu'à Monsieur JOUFFROY, ses observations en lien avec ce rapport. En réponse, l'architecte a modifié le projet en tenant compte des prescriptions de la DRAC principalement au niveau du drainage périphérique.

La sous-préfecture a repris notre demande de DETR et solliciter à nouveau quelques compléments d'informations. La notification de subvention ne devrait plus tarder.

Pour information, la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a atteint la somme de 6731,50 € (36 dons).

III – COMMISSION DU PERSONNEL

Dans le cadre du départ en retraite au 1/11/16 de la secrétaire de Mairie, une offre d'emploi a été déposée via le centre de gestion et à Pôle Emploi. Nous avons reçu 13 candidatures.

La commission du personnel s'est réunie le 22/08/16 pour faire une présélection en fonction de leurs compétences et expériences. Cinq candidats ont été retenus pour un entretien.

A l'issue de ces entretiens 2 personnes sont recrutées à temps partiels 14 heures chacune. Un contrat temporaire sera mis en œuvre avec l'une d'entre elles pour permettre la transition avant le départ en retraite de la secrétaire en poste.

Dans ce contexte, il y a lieu que le conseil délibère, pour :

- Supprimer le poste de rédacteur à 28 heures à partir du 1/11/2016. Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition l'unanimité.
- Créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 14 heures à compter du 1/11/2016. Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition l'unanimité.
- Créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 14 heures à compter du 1/11/2016. Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition l'unanimité.
- Enfin, créer un poste non permanent d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour rapprochement temporaire d'activité du 1/10/2016 au 31/10/2016. Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition l'unanimité.

IV- COMMISSION DES TRAVAUX

Le maire informe les conseillers de plaintes fréquentes concernant le cimetière. Problématique de l'entretien : mauvaises herbes difficiles à traiter, tombes en mauvais état..... La commune est responsable de l'entretien du cimetière et des espaces inter-tombes mais en aucun cas des tombes à entretenir par les familles des défunts. C'est pourquoi, il est demandé à la commission des travaux d'engager le travail suivant : Inventaire des tombes, courriers pour les concessions échues, devis traitement phyto, devis pour allées bitumées. Un point sera fait lors d'un prochain conseil.

Logement ancienne école maternelle : M. FORT a pris contact avec le Cabinet ARNAUD. Une visite des locaux a été organisée. Une étude concernant les travaux à réaliser pour remise aux normes de ce logement nous sera prochainement adressée, en intégrant la rénovation du système d'assainissement du bâtiment.

V – COMMISSION DES FÊTES

Pour mémoire, dimanche 11 septembre 2016 vide grenier sur la place. Accord du conseil. Le maire prendra un arrêté de circulation pour fermeture de la voie de circulation entre le carrefour de la rue de Voisot et le giratoire en direction de la rue du grand Mordain.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 23 octobre 2016. La famille NICOLAS animera l'après-midi. Le conseil valide à l'unanimité cette manifestation.

La cérémonie de récompense aux jeunes diplômés aura lieu le 5 novembre 2016. La somme allouée est maintenue à 20 € par jeune. Après en avoir délibéré le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Une soirée cabaret sera organisée le samedi 26 novembre 2016, sur le thème « patois-potée », animée par un accordéoniste et une troupe de spectacle en patois, à confirmer.

Enfin, la 8ème édition du jour de la nuit aura lieu le 8 octobre 2016, conférence et observation du ciel si le temps le permet. Comme chaque année, la commune procédera à l'extinction de l'éclairage public.

VI – RECENSEMENT 2017

La commune sera recensée entre le 19 janvier 2017 et le 18 février 2017. Le maire rappelle que le coordonnateur retenu est Madame Maryse CHAFFOTTE (voir dernier conseil municipal). Il y a nécessité de recruter 2 agents recenseurs. Madame Christine CHAFFOTTE et Monsieur Philippe MOREAU ont été retenus. Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

VII – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le maire informe les membres du conseil du départ de la directrice générale des services de la communauté de communes. Départ effectif au 30/9/16.

Le 29 Août dernier s'est tenue au siège de la communauté de communes la conférence des maires. Lors de cette instance un point a été fait sur :

- Le travail d'assistance à la prise de décision par le Cabinet STRATORIAL FINANCES. Ce cabinet a engagé un travail d'audit pour permettre à la communauté d'étudier ses marges de manœuvre suite au transfert des compétences par l'état, redresser son niveau d'épargne pour faire face à ses investissements futurs. La communauté de communes doit dans la mesure du possible dégager chaque année 400 000€. 2 leviers fiscaux sont préconisés. Augmentation de la TASCOM (taxes sur les surfaces commerciales) et modification du taux du dégrèvement sur la taxe d'habitation part communautaire (actuellement le taux de dégrèvement est de 10%). La communauté de communes se doit de délibérer avant le 1/10/16. Cette question sera abordée lors du prochain conseil communautaire.
- Un bilan a été fait sur l'activité 2015/2016. Pour notre SIVOS une moyenne de 122 enfants a fréquenté les NAP. Le coût moyen par enfant est de 234€. Déduction faite des 50€ par enfant scolarisé du fonds d'amorçage, et de la participation de la CAF mais qui verse par année civile ; la participation pour l'année scolaire écoulée est de 212€ par enfant.

VIII – ZONE DE DÉTENTE

Au cours de l'été, il y a eu plusieurs problèmes liés aux ordures ménagères de la zone de détente. Le bac de collecte jaune a disparu et a dû être remplacé par les services de la communauté de communes. Le collecteur à verre a été éventré accidentellement par un agriculteur. Les formalités administratives entre la personne concernée et la communauté de communes ont permis de régulariser cet incident. Enfin, au cours du week-end du 15 août, un dépôt sauvage conséquent près des containers à l'entrée de la zone de détente. De retour de congés, l'employé communal a passé la matinée du mardi 16/8/16 à ramasser les

déchets et procéder à la mise en déchetterie. Le maire a envoyé un courrier à l'ensemble des résidents de la zone de détente rappelant que ces incivilités étaient inacceptables et tendaient à augmenter les charges. La personne responsable de ces faits s'est fait connaître auprès de l'adjoint délégué à la zone de détente, mais à ce jour ne s'est pas manifestée en mairie pour dédommager la collectivité.

Le maire sollicite la commission en charge de la zone de détente pour envisager des modifications sur la collecte des ordures ménagères à la zone de détente et mener une réflexion conjointe avec les services de la Communauté de communes.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Un bilan de la fête de la moisson du 7/8/16 aura lieu en mairie avec l'ANDE le 7/10/16 à 20h30.

L'Association RESSOURCES a commencé les travaux d'embellissement du transformateur rue des Paquiers,

Un classeur de suivi d'activités a été mis en place pour les employés communaux. Un planning sera rempli chaque semaine par les 2 agents permettant ainsi une traçabilité de leur activité.

En juillet dernier, Madame La Préfète a octroyé la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale d'argent à Mme Maryse CHAFFOTTE et à M. Patrick JACQUET pour 20 ans au service des collectivités locales et la médaille de vermeil à M Michel MOUTRILLE pour 30 ans au service des collectivités locales. Une cérémonie de remise de médailles est envisagée conjointement à la cérémonie des vœux.

Le SBV nous informe de travaux sur la Vouge au cours de l'automne 2016, pour ESBARRES depuis le bois des vingt journaux jusqu'à ESBARRES.

Demande de subvention d'une association extérieure au village, réponse habituelle sera faite.

Le 28 juillet dernier, la brigade de Gendarmerie de St JEAN DE LOSNE a animé en lien avec la commune une réunion d'informations pour les administrés. Divers sujets ont été abordés : les escroqueries, vols,..... La brigade se propose éventuellement de faire une nouvelle réunion à l'automne.

Le conseil départemental nous a transmis les horaires de ramassage scolaire pour les primaires et maternelles pour diffusion. L'horaire d'école a été modifié le mercredi matin : 8h35 et sortie 11h25 pour permettre au transporteur un bon enchaînement des circuits.

Le maire a donné son accord pour l'intervention d'une association donnant des de théâtre aux enfants d'âge primaire. La salle des associations sera mise à disposition le mardi soir à compter du 20/9/16.

La marche ROSE ESPOIR, pour la lutte contre le cancer, aura lieu le 9/10/2016.

L'automne musical débutera le 23 septembre prochain. Pas de concert prévu à Esbarres cette année.

M. MOUTRILLE adjoint nous dresse un point sur les enregistrements de nos radars aux 3 entrées de village :

Radars rue de la Saule :

Période : du Lundi 09/05/2016 au Mardi 30/08/2016

Nombre de valeurs mesurées80608

Vitesse moyenne50 Km/h

85 % de véhicule roule entre 0 et 59 Km/h

Vitesse maximale.....98 Km/h
Excès de vitesse47 %

Radars rue de Villars :

Période : du Vendredi 20/05/2016 au Mardi 30/08/2016
Nombre de valeurs mesurées46304
Vitesse moyenne51 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 62 Km/h
Vitesse maximale.....113 Km/h
Excès de vitesse53 %

Radars rue de Visain :

Période : du Lundi 09/05/2016 au Jeudi 01/09/2016
Nombre de valeurs mesurées35104
Vitesse moyenne53 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 64 Km/h
Vitesse maximale.....105 Km/h
Excès de vitesse59 %

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50